LE PROCÈS GAUCHER-JOLIET

La presse en coupe et blessures intenté sur la plainte de M. Joliet, le préfet délateur de la Vienne, à M. Gaucher, le journaliste parlementaire, qui l'avait gifflé, est revenu aujourd'hui devant la 1re Chambre correctionnelle, présidée par M. Tontain.

Bien que le débat ait uniquement porté sur une question de compétence, il n'en a pas moins été des plus intéressants.

Un grand nombre de témoins, dont des dignitaires du Grand-Orient, avaient été cités.

Le président du Grand Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, M. Lafferre, n'a pas répondu à l'appel de son nom.

Il a dit qu'il était retenu dans sa circonscription par les fêtes du premier de l'an.

On entend alors M. Joliet, le plaignant.

Notre ami Me Henri Bazire qui, avec Me Joseph Denais, défend le prévenu, lui pose une série de questions importantes.

Me Bazire. — M. le préfet reconnaît-il avoir écrit à M. Vadecard, secrétaire du Grand-Orient, plusieurs lettres, notamment celle-ci : « Je vous retourne les deux notices après les avoir remplies ».

M. Joliet. — Oui.

Me Bazire. — Quelles étaient ces notices?

M. Joliet. — Je n'ai pas à répondre.

Me Bazire. — Le refus par un témoin de répondre aux questions équivaut au défaut de comparution.

Le P. — Pardon. Il s'en est pas clair lorsque la réponse demandée contiendrait une diffamation ou violerait le secret professionnel.

Me Bazire. — Les notices contiennent-elles une diffamation?

M. Joliet. — Je n'ai pas à répondre.

Cependant le préfet, sur une observation du président déclare que les notices étaient des fiches jointes à la lettre.

Me Bazire. — Monsieur le préfet pensait-il que des renseignements étaient destinés au ministre?

M. Joliet. — Quand j'envoie une fiche à M. Vadecard je ne sais pas où elle va.

Me Bazire. — Qu'entend Monsieur le préfet en disant : « J'ai renseigné le ministre, j'ai fait mon devoir. »

M. Joliet. — J'ai dit : « J'ai fait mon devoir », je n'ai pas parlé de ministre.

Me Bazire. — Cependant dans votre déposition chez le commissaire de police...

M. Joliet. — Peut-être. Je venais d'être blessé, j'avais failli être tué, alors on a pu me faire dire ce que je n'ai pas dit. Mais prenez ma déposition devant le juge d'instruction, c'est le vrai.

Me Bazire. — Nous l'examinerons et nous verrons qu'elle est identique à celle faite devant le commissaire.

L'huissier avocat passe alors à un autre ordre d'idées.

Me Bazire. — M. le préfet se recevait-il pas à la préfecture? au soirée ou à dîner les officiers qu'il avait invités?

M. Joliet. — Je donnai des soirées et tout le monde venait sans invitation.

Me Bazire. — M. le préfet est commandeur de la Légion d'honneur. N'occupe-t-il pas aussi un grade dans la Maçonnerie?

M. Joliet. — Je demande à M. le président si je dois répondre. J'appartiens à une association dite le Franc-Maçonnerie. Mais cela n'a aucun intérêt.

Me Bazire. — Un grand, au contraire, car la Maçonnerie a une justice et ses serments.

Le P. — Cette justice n'est pas la nôtre.

Me Bazire. — Heureusement.

Il est intéressant néanmoins de connaître le grade maçonnique de M. le préfet, car, comme ses renseignements nous permettent d'établir que c'est le Conseil du Grand-Orient tout entier qui a organisé la délation, il se peut que M. Joliet y ait participé sur la demande du ministère.

Le président. — Le ministre l'eût-il voulu que les renseignements demandés n'auraient rien d'officiel.

Me Bazire. — M. le préfet ne serait-il pas 33e degré et sublime prince du royal secret? (Rires.)

M. Joliet. — C'est une plaisanterie.

Le P. — M. Joliet vous a dit qu'il était maçon ; que peut nous faire son grade puisqu'ils sont tous frères? (Nouveaux rires.)

AUTRES TÉMOINS

Notre collaborateur, M. Jeanne, est alors appelé à la barre.

— Je sais, dit-il, que mon ami M. Gaucher a manifesté à plusieurs reprises l'intention de gifler un fonctionnaire délateur.

A la Chambre, dans le salon dit de la Paix, apercevant un jour M. Joliet qui lui était désigné par M. Dupuytrem, ancien député de la Vienne, il voulut aller le gifler. Nous l'en avons empêché, lui faisant remarquer que ce n'était pas le lieu où il pouvait se livrer à une semblable manifestation.

M. de Ménard, également journaliste parlementaire, fait une déposition identique.

M. Dausset se rappelle que le 9 novembre, avenue de Neuilly, dans la maison de M. Syveton, M. Gaucher lui a annoncé qu'il corrigerait ce délateur.

M. NARCISSE VADECARD

Mais voici M. Narcisse Vadecard, le secrétaire du Grand-Orient.

Me Bazire. — Avant de poser une question au témoin, j'aurai à lui demander s'il n'est lié par aucun serment et s'il n'a à redouter aucune sanction maçonnique?

Le P. — Vous n'avez pas le droit de poser une telle question.

Me Bazire. — J'en poserai alors une seconde : M. Théry était-il dans la vérité, lorsque, à cette audience, parlant de la Maçonnerie, il a dit que les maçons étaient liés par certains serments et soumis à une obédience particulière? (Pas de réponse.)

Me Bazire. — Les fiches étaient-elles destinées au ministre de la Guerre?

M. Vadecard. — M. Lafferre, président du Conseil de l'ordre du Grand-Orient, a dit à la Chambre que les renseignements que nous fournissions étaient demandés par le ministre de la Guerre.

Me Bazire, insistant. — C'était alors sur la demande du ministre que les renseignements étaient fournis.

M. Vadecard. — Cela n'a jamais fait l'ombre d'un doute.

Me Bazire. — Les correspondants le savaient-ils?

M. Vadecard. — Les uns oui, les autres non.

Me Bazire. — Dans quelle catégorie était le préfet de la Vienne?

M. Vadecard. — Il ne s'agit pas du préfet de la Vienne.

Le président. — Il est s'agit que de cela.

M. Vadecard. — M. Joliet savait ce que l'on faisait du ses renseignements.

Me Bazire. — Depuis quand fait-on des fiches au Grand-Orient?

M. Vadecard. — Depuis 1901, c'est-à-dire avant que M. Lafarre fût président.

Me Bazire. — Que contenaient les fiches envoyées au correspondant?

M. Vadecard. — Le nom de l'officier sur lequel on voulait se renseigner.

Me Bazire. — Et ce nom vous était communiqué par le ministre?

M. Vadecard. — Evidemment; comment l'ignorerions-nous?

LE COMMANDANT PASQUIER

Le directeur de la prison du Cherche-Midi est alors entendu.

Sur une question de Me Bazire, il dit textuellement :

— En faisant des fiches, j'ai déféré donc le mesure du possible au désir officiel qui m'était adressé.

Me Bazire. — Vous reconnaissez que c'est à la demande du ministère que vous avez fourni des renseignements sur vos camarades et vos supérieurs.

M. Pasquier. — Oui.

Me Bazire. — Et ces renseignements vous les avez fait parvenir au ministre par le voie de l'ordre, je veux dire de l'Ordre du Grand-Orient.

M. Pasquier. — Oui. (Sensations.)

LE RÉQUISITOIRE

— M. le substitut Lescouvé, tout en flétrissant personnellement la délation, conclut à la compétence du tribunal correctionnel.

Il déclare qu'en faisant des fiches, loin d'avoir fait un acte de sa fonction, M. Joliet a fait un acte contraire à sa fonction.

PLAIDOIRIE DE Me BAZIRE

Me Bazire, dans une éloquente plaidoirie, prouve que c'est bien le préfet de la Vienne que M. Gaucher a voulu frapper.

M. Joliet incarne bien le type du préfet délateur, celui qui, par le voie de l'autorité militaire, invite à en table les officiers, pour surprendre leurs conversations et les dénoncer.

Cette besogne, M. Joliet ne peut l'avoir faite par goût, il l'a fait par ordre.

Dans sa déposition, M. Joliet n'a-t-il pas dit : « J'ai renseigné le ministre. J'ai fait mon devoir ». Ce n'est qu'après coup que les mots « j'ai renseigné le ministre » ont été rayés.

Me Bazire démontre ensuite qu'il y a eu préméditation et termine sa plaidoirie par une superbe péroraison.

LE JUGEMENT

Après vingt minutes de délibération le tribunal revient avec un jugement se déclarant compétent.

Le prévenu fait appel.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de le *Croix* que, pour recevoir une réponse dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. LA RAMEE, *5, rue Bayard, Paris*, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites la semaine suivante.

Ouvrages militaires en vente à la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIe.

No 1. **La loi militaire**, 1 fr. 25 *franco*.

No 2. **Engagements et rengagements** (même prix).

No 3. **Nos Ecoles militaires** (à paraître).

X., Tarascon. — Une excellente revue qui donne des sujets de lecture pour les soldats est l'*Ami du drapeau*, édité à Bolgey, rue Montante-en-Paiola. — L. R. vous remercie de son précieux encouragements.

Un sérieux manqué. — La loi de deux ans ne maintiendra pas la dépense aux jeunes gens hors d'Europe. Ils ne font compter que la loi nouvelle sera appliquée en 1906. Tableau ci-dessous.

Vieux Ancien (S. E.). — Si les poipitations qui ont fait ajourner ce concerti sont d'origine nerveuse, il faut qu'il en dise lui-même sa major de la réaction, et le mieux pour dire crosse serait de lui présenter, en outre, un certificat d'un docteur civil qui corroborera la chose. Mais je dois vous dire que lorsqu'un homme n'a pas comme poids a un nombre de kilos égal aux centimètres de sa taille au-dessus de mètre, il est considéré comme faible par les docteurs militaires.

A. L. — Il faut tirer en sort au domicile de ses parents, et l'on ne peut passer la revision que là où on a contracté de sa *résidence*. La règle est absolue.

S. rue St-Joseph, Bordeaux. — On ne peut pas exiger d'un chef de corps une exécutoire de changement de corps en faveur d'un de ses subordonnés, même si celui-ci le consentement de l'entre colonel. Le malentendu avec remise de galons est également subordonné à l'acceptation du chef de corps de l'intéressé. Les règlements militaires sont formels à cet égard.

B., Noyne les Alpes. — Tout concerti ajourné deux fois doit attendre le troisième Conseil de revision pour savoir s'il sera pris ou définitivement exempté. Il ne peut pas s'expatrier avant la décision du Conseil, sinon il s'expose à être classé insoumis.

G., Ecole vétérinaire de Poitiers. — La taxe militaire n'est pas due par celui qui a été *réformé n° 2*. Voyez ce sujet le titre que le *Bonne Presse* a édité et qui a pour titre : **La loi militaire.**

Ant. G., Cognac. — Lorsqu'un jeune homme est inscrit, il ne peut plus songer à demander une dispense de l'article 23. La dérnière limite est l'inscription.

Pirouéten. — Si vous voulez utiliser vos connaissances musicales pour faire votre temps de service, il est plus simple de vous engager pour trois ans dans un régiment d'infanterie de votre région. Vous écrivez dès janvier au sujet au chef de musique du régiment choisi. Il vous guidera pour toutes les démarches à faire.

A. L. V. R., à C. — Un ouvrier d'art pourra s'engager en octobre prochain. Ce sera la dernière fois que cette faveur sera accordée aux dispensés de l'article 23 *fin d'état*, il faut vous adresser au bureau militaire de la préfecture.

Ne tiré. — Il y a dans l'infanterie plusieurs officiers portant ce nom; mais aucun n'a le prénom que vous m'indiquez. Il ne peut donc plus être dans l'armée active. Adressez-vous plus de détails.

Louis de M., Saint-Martin. — Les officiers indigènes dans les tirailleurs algériens ne parviennent qu'en grade de lieutenant. — Ils portent la tenue suivante : veste et gilet bleu sombre de soir, culotte bleue, bottes, chéchia rouge. Les galons de grade sont en tressé d'or comme ceux des officiers français. — L'armée d'Afrique compte 4 régiments de spahis, 4 régiments de tirailleurs, 4 régiments de chasseurs d'Afrique et 4 régiments de spahis. — On peut y ajouter les 5 bataillons de la Légion, et les 4 compagnies de discipline. — Les détachements des autres armes et des services sont prélevés sur les troupes de la métropole. — Oui, on a commencé à verser des indigènes dans certaines armes et dans la marine. Ces derniers forment la *Baharia*. Jusqu'à ce jour, les indigènes ainsi utilisés ont rendu de bons services.

Trois bleus lecteurs de la « Croix ». — La nouvelle est exacte. Le ministère de la Guerre a décidé que les marsouins seraient une colonne individuelle à servant d'armoire et pouvant être emportée, comme malle, aux colonies. Il faut espérer que cette mesure sera un jour ou l'autre, appliquée dans l'armée métropolitaine. Elle est depuis longtemps en usage dans l'armée allemande, et tout le monde s'en trouve bien.

M. le curé de S.-sur-L. — Jusqu'à nouvel ordre, les concerti dispensés de l'article 23 pourront, cette année encore, s'engager avec le renvoi au bout d'un an; mais comme la classe sera appelée en octobre tout, il paraîtra vraisemblablement aux circulaires pour régimenter ces engagements.

Jan. — A Soissons, 3 compagnies du 4e tirailleurs seulement.

Répondu directement. — G. L., à Carspach (Haute-Alsace). — Abbé P., à Morvilla (Loiret). — R. de M., à Douaiste (Nord). — J. T., à Plemiaux (Côtes-du-Nord). — F. D., à Saint-Genis (Charente-Inférieure). — J. J., Boulogne-sur-Seine (Seine). — J. P., à Oys (Loire-et Loire). — E. R., château du Bréson (Loire-Inférieure). — B., à Vaillefaux (Doubs). — R. P., boulevard de Belleville, Paris. — M. C., à Bruley (Meurthe-et-Moselle). — A. de L., château de Villesauve (Indre). — J. B., Grand Séminaire, Annecy (Haute-Savoie). — D., Séminaire des colonies, à Paris. — Ch., à St-Sulpice-Laposte (Tarn). — Abbé D., à Yvignac (Côtes-du-Nord.)

L. R.

Le Petit Echo de la Broderie, vendu 10 cent. partout, tous les jeudis, est indispensable aux maîtresses de maison ayant le goût des travaux féminins qui embellissent leur demeure et leur procurent la plus agréable et saines distractions. Spécimen gratuit à toute personne qui envoie son adresse à M. Ormoni, directeur, 7, rue Lamoignan, Paris, 16e arr.

LE MAUVAIS TEMPS

Voici les dépêches signalant le mauvais temps qui règne dans différentes régions :

Marseille. — La tempête du Nord-Ouest persiste en Méditerranée. Elle sévit particulièrement sur les côtes de Corse et de Sardaigne et dans le golfe de Gênes.

Le *Ville-d'Alger*, courrier de Tunis, est arrivée avec dix-huit heures de retard.

L'*Eugène-Pereire*, courrier d'Alger, est attendu depuis hier après-midi.

Rive-de-Gier. — On signale une baisse énorme de la température dans le vallée du Gier et dans les environs.

Le froid est excessif.

Agde. — Plusieurs navires ont subi des avaries. La mer serait démontée en large. Trois bateaucelles qui étaient attendues se seraient réfugiées au port de Rosas, en Espagne.

Bollegarde. — Un véritable ouragan sévit depuis deux jours et nuit sur la ville. La circulation est interrompue dans les rues qui sont transformées en véritables glaciers. Le vent emporte tout sur les maisons, et il est dangereux de sortir.

Hier au soir, l'usine électrique a dû interrompre l'éclairage par crainte du feu, car les câbles, en se touchant, produisaient des contacts dangereux.

La gare, comme le ville, est privée de lumière. Pour les manœuvres des trains, on se sert de lanternes à la main.

Les ouvriers, qui emploient tous le force électrique, sont obligés de chômer.

Le thermomètre est descendu à plus de 10° au-dessous du zéro.

Pontarlier. — Aucun train n'est arrivé depuis hier à cause de la neige.

Cette. — Une violente tempête du vent s'est déchaînée sur le golfe du Lion. Les navires qui étaient dans le port ont dû mouiller leurs ancres sur l'étang. La navigation est impossible.

Plusieurs accidents sont signalés.

Perpignan. — Une violente tempête du Nord-Ouest sévit depuis deux jours sur tout le département. La neige tombe dans les cantons montagneux. Le froid est des plus vifs.

Les trains arrivent avec de grande retards.

Le thermomètre est tombé à 4° au-dessous de zéro, ce qui ce n'était pas produit depuis 1891 à Perpignan.

Avignon. — Le thermomètre est descendu à 12° au-dessous de zéro dans l'intérieur de la ville et à 14° dans le campagne.

La Durance et le Rhône, dont les rives sont glacées, charrient d'énormes glaçons. Sur certains points, des bateaux sont emprisonnés par les glaces. Des équipes d'employés municipaux dégagent les ruisseaux encombrés de glace. Certaines conduites d'eau, dans les maisons même, sont congelées.

Le froid est rendu insupportable par la violence du mistral. Nombre de toitures ont été endommagées et nombre de cheminées démolies.

Sur le cours de la République, un énorme platane a été déraciné.

Au quartier de Saint-Ruf, une jeune fille de douze ans, Marie Robin, a eu le crâne fracturé par le chute d'une cheminée; son état est grave.

Gubret. — Il fait un froid des plus rigoureux. Le thermomètre, en certaine endroits, est descendu à 20° au-dessous de zéro, ce qui ne s'était pas vu depuis fort longtemps. Plusieurs accidents, déterminés par cette basse température, dont un mortel, ce sont produits à Gubret. Mme Ribière, de Verset, s'est effoissée place du Marché, et n'a pas tardé à succomber des suites d'une congestion.

Nevers. — Depuis deux jours, le froid est des plus vifs. Le vent souffle avec violence du Nord-Est et hier matin le thermomètre est descendu à 10° en-dessous de zéro.

Le Loire est à demi gelée et roule de gros glaçons.

Le Nièvre et le canal latéral sont glacés.

Grenoble. — L'Isère charrie d'énormes glaçons.

A Notre-Dame-de-Veaux, un ouvrier mineur, nommé Rainerl, père de cinq enfants, a été trouvé mort, enfoui sous la neige, sur la route.

Dôle. — Samedi soir, le vent du Nord s'est mis à souffler en tempête amoncelant des rafales de neige. Depuis, la température qui était de 7° au-dessus de zéro, est descendue subitement à 5° en-dessous puis à 12 et 15°.

Senlis. — Depuis trois jours la température s'est très sensiblement abaissée; le froid est très vif; cette nuit, le thermomètre est descendu à 10° au-dessous de zéro. Ce matin il se maintient à 7°.

Anvers-sur-Oise. — Eugène Bonnet, charretier, 44 ans, marié, père de sept enfants, a été trouvé hier inanimé, mort de froid.

Lyon. — Le froid est intense.

Le thermomètre est descendu jusqu'à 19° au-dessous de zéro.

La Saône est prise en partie; le Rhône charrie, et ses berges, ainsi que les piles des ponts, sont franges de glace.

Deux hommes ont été trouvés gelés, l'un sur le territoire de Villeurbanne, l'autre sur le bas-port du Rhône, près du pont de la Boucle.

Il n'y a pas eu moins de 10 admissions à l'Hôtel-Dieu, motivées par des congestions causées par le froid.

Privas. — Un froid rigoureux sévit avec intensité depuis deux jours. Le thermomètre marquait — 20° ce matin à Saint-Agrève et — 14° dans la vallée du Rhône. Un vent du Nord très violent souffle et le fleuve est en partie gelé à La Voulte.

Sur la ligne du chemin de fer départemental de La Voulte à Tournon, un train de voyageurs a déraillé entre les gares de Tanas et de Saint-Agrève par suite de l'ensablement de la neige.

Belfort. — Le thermomètre est descendu hier à 16° et ce matin à 17° au-dessous de zéro. La circulation est devenue très difficile.

Alger. — Les dépêches de Philippeville, de Sétif et de Bône signalent le mauvais temps général. La neige est tombée abondamment à Sétif et pendant toute la journée sur la montagne de l'Atlas.

A Alger, la neige est tombée hier soir et cette nuit.

En mer, le tempête continue.

Tunis. — Depuis hier, il règne un froid très vif pour le pays.

La neige est tombée abondamment pendant la nuit; les toits et les terrasses en sont couverts.

Orsières (Valais). — Il contrebandiers italiens ayant tenté de franchir le 30 et le 31 décembre le col du Velseroy, à l'ouest du Grand-Combin, 6 d'entre aux ont péri dans une tourmente de neige.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

Mercredi 3 Janvier 1906

Baromètre. — La pression barométrique a baissé dans l'ouest et le nord de l'Europe; elle reste cependant supérieure à 770m/m sur la France et le centre du continent. Une profonde dépression couvre la Scandinavie et le nord de la Russie (Boda 735m/m).

A Paris nous avons 770m/m.4.

Vent *d'Ouest* en Bretagne; il est modéré de l'Est sur nos côtes de l'Océan, du Nord en Provence.

Des pluies et des neiges sont tombées dans le nord-ouest et le nord de l'Europe; en France, on signale quelques averses de neige en Havre et en Manche; il a également neigé à Alger.

La température s'est relevée sur les Pays-Bas et le nord-ouest de la France; le thermomètre marquait ce matin — 20 à Kiew, — 17 à Belfort, — 15 à Clermont, — 1° à Bordeaux, — 0 à Paris. On notait — 15 au mont Aigoual, — 17 au Puy-de-Dôme, — 10 en Pic-du-Midi.

Probable. — En France, des averses de neige avec temps moins froid sont probables dans le Nord-Ouest; ailleurs le ciel va rester beau avec température très basse. A Paris, beau temps.

La mer est belle ou peu agitée sur toutes nos côtes.

Mercredi 3 janvier, 3e jour de l'année.
Durée du jour : 8 h. 30.
Soleil. — Lever : 7 h. 35. Coucher : 4 h. 15.
Lune. — Lever : 0 h. 18 Coucher : 0 h. 32.

PARIS

Tué par une automobile. — Une voiture automobile, conduite par le mécanicien Jean Longueville, à renversé, hier, faubourg Saint-Honoré, M. Adolphe Dahel, 48 ans, journalier, avenue de la République, 70, à Nanterre.

Porté à l'hôpital Beaujon, il blessé y est mort en arrivant.

Incendie à Notre-Dame des Champs. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier dans les sous-sols de l'église Notre-Dame des Champs, occasionnant parmi les fidèles une légère panique.

Les pompiers ont pu ce rendre facilement maîtres du feu, qui n'a fait que des dégâts peu importants.

Entre frères. — Les frères Louis et Emile Rodrigue, 29 et 26 ans, habitant ensemble rue du Faubourg Saint-Antoine, cherchent, hier, semblait le bonne année à leurs parents qui demeurent rue Godefroy-Cavaignac. Ils causèrent d'affaires d'intérêt, et bientôt une discussion s'éleva entre eux à ce sujet.

Devenu furieux, l'un des deux frères, Emile, se jeta sur son cadet, armé d'un couteau, et l'en frappa en pleine poitrine.

Grièvement atteint, le blessé a été porté à l'hôpital Saint-Antoine.

L'auteur de cette tentative de fratricide, qui manifestait les plus vifs regrets de son acte, a été, sur la demande de son frère lui-même, qui implorait son pardon, laissé en liberté provisoire. Il devra, néanmoins, se tenir à la disposition de la justice.

Accident dans un secteur. — Un accident, provoqué par des causes imparfaitement connues, s'est produit hier à l'usine du secteur électrique de la rive droite, rue des Dames, 58.

Un chauffeur, M. Emile Loy, 23 ans, a été grièvement brûlé sur tout le corps par eclat, croit-on, de la rupture intérieure d'une chaudière dont il surveillait le foyer.

C'est dans un état des plus alarmants que le malheureux a été porté à l'hôpital Beaujon.

VINS VIEUX 60 f. la pièce de 228 lit. 48 f. la 1/2 pièce
NOUVEAU 60 f. la p. 228 lit. 35 f. la 1/2 pièce
Pour le BLANC 5 francs de plus par pièce
MUSCAT 1fr. 25 la litre.
Payement au choix du client. — Frais et fûts perdus.
B. SARDA et Mlle de BASSERAS
Domaine Dorade près SARDONNE (Aude), en rue Ribère, SARDONNE

LES MACHINES à COUDRE D. BACLE
SONT INRAPPROCHABLES
Elles cousent instantanément toutes sortes de tissus
PAS BREVETÉ
PÉDALE MAGIQUE
ELLES sont supérieures à toutes. Ce PETIT MOTEUR GRATUIT rend coudre plus facile et plus grand nombre. Les spécialités spéciales Drell, Tulipes et Superfilage. Un choix de 20 modèles est offert.
NOUVEAUX PRIX, LARGE CRÉDIT ou PETIT ESCOMPTE
Le Mme D. BACLE, créée depuis 27 années, bien connue pour la Perfection de ses machines, envoie gratis et franco son nouveau et joli Catalogue illustré. S'adresser seulement Mme D. BACLE, 48, Rue des Rosiers, Paris

VIN de Chaudefonds 50 fr. 228 litres. France votre prix. Blanc, 70 fr. Union catholique à Vendée Cerdon

CONSTIPATION INTESTINALE GASTRIQUE et tous les VICES du SANG ENTRAînement de l'ESTOMAC, du FOIE et de l'INTESTIN par l'emploi de la POUDRE LAXATIVE ROCHER MIRALINE APPROUVÉE MÉDECINS des HÔPITAUX
Une cuillerée à café de poudre Rocher dans un verre d'eau ou de tisane, le soir en se couchant. Plus d'une million de boîtes vendues. — 1 f. 5 francs de la boîte : 3 f. 50 franco dans toute la France. — GANET, Pharm. 1, Rue Danielle, Paris.

Réglisse pectorale L.-B. AU GOUDRON
Supériorité sur les autres pectoraux
Le goudron est reconnu par tous ceux qui en ont pris, le meilleur des antiseptiques.
La boîte, 60 centimes, chez les Pharmaciens.
Exiger sur la boîte cet adresse : la Réglisse L.-B. au goudron.
Dépôt principal : Phie LE BRUY, à Rennes

LES CONTEMPORAINS Magazine de 32 pages dans chaque numéro. Nombreuses gravures, portraits, articles et illustrations. Un an, France et Algérie, 6 fr. Autres pays, 7 fr. Le numéro : 60 c. Le 10

AUTOUR de PARIS

Clamart. — Mort depuis huit jours. — M. Revondin, commissaire de police de Vanves, a été appelé à constater, hier, le décès par asphyxie de M. Charles Morlot, 41 ans, rue de l'Eglise, 2.

La mort paraît remonter à huit jours.

DÉPARTEMENTS

Seine-et-Oise. — Eglises dévalisées. — A Juvisy-sur-Orge, M. l'abbé Jocela a constaté hier que le tabernacle et les troncs de l'église paroissiale avaient été fracturés. Deux ciboires d'une valeur élevée avaient été emportés par les malfaiteurs.

M. l'abbé Courtellemont, vicaire de Draveil, a trouvé également fracturée la porte de l'église de cette localité. Mais comme les vases servant au culte avaient été retirés la veille au soir, les voleurs en été déçus.

Pendant que les misérables accomplissaient cette sinistre besogne, M. le curé de Draveil comparaissait devant le juge de paix qui le condamnait à 1 franc d'amende pour avoir fait la procession si populaire du 2 novembre.

Hérault. — Broyé par un train. — En gare de Cette, en homme d'équipe du P.-L.-M., Baralla, a été tamponné par une machine qui se rendait au dépôt et a ses jambes broyées.

Le malheureux ne tarde pas à expirer.

Aude. — Victime du feu. — On nous écrit qu'une pensionnaire de l'hospice de Carcassonne, Louise Boyer, 32 ans, ou visite chez ses parents à Capendu, est tombée au feu pendant une crise de nerfs.

Lorsqu'on est venu à son secours, elle avait le corps entièrement carbonisé. Elle n'a pas tardé à succomber.

Rhône. — Gardien brûlé vif. — A Villeurbanne, près du champ de courses de la route de Crémieu, Godange, 30 ans, était chargé pendant la nuit de la surveillance du chantier d'où est extrait le gravier nécessaire aux remblais de la nouvelle gare des Brotteaux. Une petite baraque en bois servait à cet ouvrier pour se mettre à l'abri du froid.

Or, hier matin, un chauffeur qui se rendait à son travail, a trouvé la baraque réduite en cendres, au milieu desquelles il a aperçu une masse informe et noircie par le feu. Cétait le cadavre de Godange.

Celui-ci étant dans la cabane, avait allumé un petit poêle qui s'y trouvait et s'était endormi.

La violence du vent, qui soufflait en tempête, dépaça probablement les tuyaux, un dégagement d'oxyde de carbone se produisit asphyxiant le garde de nuit, puis le feu prit à la baraque et l'infortuné fut brûlé vif.

Deux chiens, qui habitaient avec lui, ont subi le même sort.

Var. — Un drame. — A Toulon, un ouvrier de l'arsenal, Pierre Ottavy, amputé de la jambe gauche à la suite d'un accident de travail, s'est rendu chez lui à sa sortie de l'hôpital et a tué sa femme en lui tirant trois coups de revolver.

Le jalouse serait le mobile du crime.

Gironde. — Querelle sanglante. — De notre correspondant de Bordeaux :

Dans la nuit de lundi à mardi, après une violente querelle, Léon Veillon, 37 ans, qui jouit d'une fort mauvaise réputation, a donné à Georges Semis, 55 ans, un formidable coup de couteau en ventre, lui faisant une horrible blessure par laquelle s'échappaient les intestins.

Le meurtrier a été arrêté à son domicile, impasse Salé.

Manche. — Mortel accident de voiture. — On nous écrit de Cherbourg que M. Poirier, de Quettetot, étant allé avec son fils conduire un jeune cheval dans une prairie voisine de la ferme, voulut tenir l'animal à la tête. Agacé par le hernaie dont il n'avait pas l'habitude, le cheval se cabra. Le brancard dut probablement frapper M. Poirier dans le côté droit ou dans le cou. Il n'eut que le temps de pousser un cri et la roue lui passe sur le cou. Il est mort sans avoir repris connaissance.

ÉTRANGER

Belgique. — L'Acte attentat. — De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 3 :

L'une de ces dernières nuits, des malfaiteurs ont coupé les liens d'attache d'un échafaudage construit autour d'une cheminée d'usine, à Meulebeke (Flandre). Le lendemain matin, les maçons, ne se doutant de rien, prirent place sur l'échafaudage, qui s'effondra. Un de ces malheureux a été tué, les autres ont été gravement blessés. Le patron tombe à l'intérieur de la cheminée, mais ne fut que légèrement contusionné.

CHRONIQUE SPORTIVE

AUTOMOBILISME. — *La coupe Gordon-Bennett.* — Six nations ont lancé un défi à la France pour disputer la coupe Gordon-Bennett en 1906.

Ce sont : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, la Suisse, l'Italie et l'Autriche.

La Belgique n'est abstenue ne raison des modifications apportées à l'épreuve par le création du Grand Prix de l'A. C. F.

Avec les trois concurrents français, 27 véhicules seront donc en ligne pour le coupe.

VÉLOCIPÉDIE. — *Au vélodrome d'hiver.* — Les réunions données hier, au vélodrome d'hiver, a donné les résultats suivants :

Prix d'encouragement. — 1. Hellmann, 2. Locthan, 3. H. Fossier.

Handicap. — 1. Hellmann, 2. Vanoni, 3. Mathieu.

Course de primes. — 1. Dupré, 2. Seigneur, 3. Miquet.

Résultat final de la course de deux jours. — 1. Tommy Hall, 2. Brunt, 3. Tom Linton.

FOOTBALL. — *Au vélodrome Buffalo.* — Dans le match international disputé, hier, au vélodrome Buffalo, entre l'équipe anglaise des Arsenals F. C. et l'équipe de Paris, le victoire est revenue aux Parisiens par 5 buts à 1. La partie fut très belle.

V. LA.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, le 3 janvier.

CÉRÉALES

	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
Courant	16,25	16,20	16,25	16,20	22,75	22,90	31,50	31,40
Prochain	16,20	16,20	16,50	16,50	24,50	24,10	31,40	31,70
Mars-avril	16,65	16,65	16,30	16,50	24,70	24,60	32,10	32,[illegible]
4 de mars	17,15	17,15	17...	17...	24,45	24,9..	32,50	32,[illegible]
4 de mai	17,30	17,15	17,25	17,25	25...	24,90	32,75	32,[illegible]
Tendance	calme	calme	calme	calme	ferme	calme	ferme	calme
Stocks sacs								
— fonc.	15 000				28 750		7 500	

Farines de consommation : 54-54,50; 1re marque : 56

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
Disponible								
Courant	38,25	38,50	45,25	47,50	49,75	49,75	42,87	42,[illegible]
Prochain	38,75	39...	46,50	48,75	49,85	49,85	43,...	43,[illegible]
Mars-avril	39,...	39,25	48,75	49,75	47,50	47,50	...	...
4 de mars							43,50	43,[illegible]
4 de mai	39,50	40,...	48,50	48,75	46,...	46,...	43,75	43,[illegible]
4 d'août	40,...	40,...	46,...	46,...	39,50	39,50	...	43,[illegible]
4 d'octobre					37,75	[illegible]	44,50	44,[illegible]
Sucre							38,50	...
Raffinés							70,50	...
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	ferme	ferme
Stocks sacs					7 600			
— fonc.								

MARCHE DU HAVRE

3 janvier, midi

Arrages	Sucre	Café	Laines	Poivre Tellicherry	Poivre Saigon
Janvier 1906	44 25	50 25	139 50	69 50	67 ..
Février 1906	44 25	50 50	141 —	70 ..	67 50
Mars 1906	44 50	50 75	144 ..	69 ..	67 50
Avril 1906	44 75	51 ..	144 ..	68 ..	67 50
Mai 1906	45 ..	51 25	144 ..	68 75	67 50
Juin 1906	45 25	51 50	144 50	.. ..	68 50
Juillet 1906	45 75	51 75	145 50	.. ..	68 50
Août 1906	46 ..	52 ..	146 50	.. ..	67 ..
Sept. 1906	46 25	52 25	146 50	.. ..	67 50
Octobre 1906	46 25	52 50	146 50	.. ..	67 50
Nov. 1906	46 37	52 75	146 50	.. ..	67 50
Déc. 1906	46 75	53 ..	146 50	.. ..	.. ..
Ventes		10 000			
Tendance	soutenu	soutenu	calme	calme	calme

HIPPODROME-BOSTOCK. — Tél. 525-55. T. les soirs à 8 h. 1/2. Les lundis. Promenade scolaire. Attractions. — Dimanches, jeudis, fêtes, matinées à 2 h. 1/2.

LE LABOUREUR-REVUE
Revue agricole indépendante du Midi, fondée
Abonnement d'un an : 7 francs et trois mois, 2 fr. Le numéro, 0.75
L. DUC GASSAC, PARIS-VIIe

ANNONCES A PRIX RÉDUITS

Offres et Demandes d'Emplois
Précepteurs - Cours & Institutions - Serviteurs

Pensions de Familles - Ventes & Locations
Ventes de Fonds de Commerce
Objets d'Occasion - Demandes de Représentants

Aucune annonce ne peut être inférieure à deux lignes
Il n'est accepté ni initiales, ni poste restante

Recommander toute demande de renseignements d'un timbre de 0 fr. 15 pour la réponse et tout ordre d'insertion d'un mandat-poste adressé :

A M. L. BERTEAUX aux bureaux du Journal 3, RUE BAYARD

OFFRES D'EMPLOIS

On demande représentants visitant clientèle bourgeoise. Galland, 65, rue Richelieu, Paris.

Frères séculiarisés, intelligents, actifs, sérieux, trouveraient travaux correspondance française et